

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_385 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/12/2025

Objet : Décision mise à disposition onéreuse Muba centre hospitalier

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 22/12/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2025_0385 = Decision_mad_onereuse_MUba_centre_hospitalier_sign_.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson · +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251222-DAJI_D2025_385-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/12/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel

DCPAJI_D2025_0385

MUba Eugène Leroy

Mise à disposition de locaux au profit
Du Centre Hospitalier de Tourcoing

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu la décision DFCPAJI_D2025_0378 fixant le tarif de mise à disposition pour la mise à disposition du salon Doré au profit du Centre Hospitalier ;

Vu l'arrêté de délégation n°DCPAJI_AR2025_0019 du 5 mai 2025 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire,

Considérant que le MUba Eugène Leroy de la Ville de Tourcoing a vocation à mettre à disposition ses différents espaces quand ils sont disponibles pour des événements d'entreprises ou d'associations ;

Considérant la demande du Centre Hospitalier de Tourcoing sollicitant la mise à disposition du MUba Eugène Leroy le 16 décembre 2025 pour l'organisation d'une soirée à destination des professionnels du centre hospitalier ;

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention aux fins de mettre à disposition à titre onéreux et ce, pour la soirée du 16 décembre 2025 le MUba Café (salon doré) du MUba Eugène Leroy au profit du Centre Hospitalier de Tourcoing, représenté par Vincent Kauffmann, en qualité de Directeur, faisant élection de siège au 155 rue du Président Coty 59200 Tourcoing et dont le numéro Siret est le 265 907 006 00109.

Article 2 : Le tarif fixé pour cette location est fixé à 400 € (quatre cents euros) pour la soirée. La recette sera inscrite au budget communal 2025 sur la ligne budgétaire 22571.

Article 3 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 10/12/2025

Maenhout. P.

Pour le Maire,
Peter MAENHOUT
Adjoint délégué à la Culture

Accusé Réception en Préfecture le : **22 DEC. 2025**

Publié sur le site de la Ville le : **22 DEC. 2025**

